

# DÉSINFECTION

Dégraissants désinfectants

# Soligerm

## SOLIGERM

Dégraissant désinfectant

1 L

➤ **Désinfecte**

Bactéricide EN 13697  
Levuricide EN 13697

➤ **Économique**

Formule concentrée : dosage 0,5 %  
(5 ml pour 1 L d'eau)

➤ **Pratique**

Bouchon doseur intégré



Utilisez les produits biocides avec précautions.  
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

## PROPRIÉTÉS

- Réservé à un usage professionnel. Soligerm Dégraissant Désinfectant est spécifiquement formulé pour le nettoyage et à la désinfection des matériels professionnels destinés à la fabrication de crèmes glacées, sorbets, granités... et crème Chantilly.
- Soligerm Dégraissant Désinfectant est **Bactéricide** à 0,5% selon la norme EN 13697 (40°C, 5 min, conditions de saleté) et **Levuricide** à 1% selon la norme EN 13697 (40°C, 5 min, conditions de saleté) et 0,25% pour un temps d'action de 15 min.

Soligerm Dégraissant Désinfectant est conforme à la législation française relative aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact de denrées, produits et boissons pour l'alimentation (arrêtés du 8 septembre 1999 et du 19 décembre 2013).

## UTILISATION

- Soligerm Dégraissant Désinfectant est destiné aux professionnels de la restauration, glaciers, confiseurs, pâtisseries ; restaurants ; cuisines collectives...
- Soligerm Dégraissant Désinfectant s'utilise pour le matériel, les pièces rentrant en contact avec la glace ou la crème ; les circuits (machines à glaces, à chantilly...) ; les pasteurisateurs.

## MODE D'EMPLOI

Soligerm Dégraissant Désinfectant s'emploie dilué : 5 ml pour 1 L d'eau (soit 0,5%).

Il s'utilise en trempage en immergeant le petit matériel ; en application manuelle sur les surfaces (pulvérisation) et pour la désinfection des circuits de fabrication des machines.

Selon le type de matériel, se référer aux indications du fabricant.

Laisser agir 5 minutes. L'opération de désinfection sera suivie d'un rinçage à l'eau claire.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

### DANGER

Contient : N,N-BIS(3-AMINOPROPYL)DODECYLAMINE. 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts; Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldiméthyl, N-oxides; Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En

cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## MANIPULATION ET STOCKAGE

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Stocker à température ambiante, à l'abri du gel et de la chaleur. Conserver l'emballage en position verticale, bien fermé. Conserver dans l'emballage d'origine.

## CARACTÉRISTIQUES PRODUIT / COMPOSITION

- Liquide jaune
- pH=10,5
- Densité : > 1
- Biodégradabilité ultime des agents de surface selon le règlement 648/2004 et ses modifications.

SOLIGERM DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT	
contient entre autres composants	
moins de 5%	Agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques et agents de surface amphotères.
Contient également : désinfectants	

Informations relatives à la réglementation biocides : Contient 2.7 % m/m de dodecyl dipropylentriamine (CAS 2372-82-9).

Type de préparation : liquide concentré hydrosoluble. Utilisation TP4



## LOGISTIQUE

CODE INTERNE:	S470904
GENCOD:	3 346024 70904 6
U.C.:	flacon doseur 1 L
U.C./carton:	4
Cartons/couche:	20
Couches/palette:	4
Cartons/palette:	80